



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hauts-de-Seine

**Division du premier degré (D1D)**

**D1D1 – Mouvement et affectations**

Affaire suivie par : Souade Har

Bureau 16 56

Tél : 01 71 14 27 46

Courriel : [ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr)

167-177, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie  
92013 Nanterre Cedex

Nanterre, le 12 mars 2021

la directrice académique des services de  
l'Éducation nationale,  
directrice des services départementaux de  
l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les principaux des  
collèges comportant une SEGPA,  
Mesdames et Messieurs les directeurs des  
établissements spécialisés,  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'écoles maternelles et élémentaires,  
Mesdames les institutrices, Messieurs les  
instituteurs et Mesdames et Messieurs les  
professeurs des écoles

**Objet : Mouvement intra départemental 2021 – Campagne de présélection des candidats à un poste à exigences particulières**

**Référence :**

- **BOEN spécial n° 10 du 16 novembre 2020**
- **Lignes directrices de gestion ministérielles du 13-11-2020 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**
- **Note de service du 13-11-2020 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré – Rentrée scolaire 2021**

Les règles et procédures du mouvement départemental 2021 font l'objet d'une circulaire départementale qui sera publiée prochainement.

Cette circulaire décline les lignes de gestion ministérielles et académiques.

Certains postes nécessitent la détention par le candidat d'un titre ou d'un diplôme, et/ou la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière. L'affectation sur ces postes ne sera possible qu'après entretien auprès d'une commission départementale qui se prononcera sur l'habilitation du candidat. Un vivier des candidats habilités sera constitué pour une durée de trois ans (trois mouvements).

Les postes concernés par une demande d'habilitation sont les suivants :

- Postes d'enseignant et de directeur au sein des écoles à projet linguistique renforcé
- Postes d'enseignant et de directeur au sein de l'école à projet numérique
- Postes d'enseignant et de directeur au sein de l'école des sciences et de la biodiversité
- Postes d'adjoint maternelle pour la scolarisation des élèves de moins de trois ans
- Postes de conseiller pédagogique de circonscription (CPC, ACEN)
- Postes de direction d'école inscrite dans un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+)

- Postes en unité locale d'inclusion scolaire (ULIS écoles), et établissement ou service médico-social ou sanitaire
- Postes de professeur ressources « Trouble du Spectre de l'Autisme » (TSA)
- Formateur et formatrice du premier degré (PEMF)

## **A- LES POSTES**

### **• POSTES D'ENSEIGNANT ET DE DIRECTEUR AU SEIN DES ÉCOLES À PROJET LINGUISTIQUE RENFORCE**

Deux écoles du département fonctionnent sur la base d'un projet linguistique renforcé :

- école primaire Robert Doisneau à Boulogne Billancourt
- école primaire Bords de Seine à Issy les Moulineaux

Les postes ouverts au sein de ces écoles (enseignant et directeur) doivent être occupés par des personnels détenteurs d'une habilitation obtenue préalablement après avis d'une commission départementale. Cette habilitation est valable 3 ans (trois mouvements)

Les candidats sont invités à se reporter à la fiche de poste en annexe 1 ci-jointe.

Ils seront ensuite départagés en fonction de leur barème. A barème égal, les candidats seront départagés :

1. L'ancienneté de fonction à l'éducation nationale (ANF)
2. La date de naissance (le plus âgé l'emportant)

Les candidats non détenteurs de cette habilitation ne doivent pas formuler ce type de vœu ou verront leurs vœux sur ces postes annulés lors du mouvement intra départemental 2021.

### **• POSTES D'ENSEIGNANT ET DE DIRECTEUR AU SEIN DE L'ÉCOLE À PROJET NUMÉRIQUE**

Une école du département fonctionne sur la base d'un projet numérique global : l'école numérique à Boulogne Billancourt.

Les postes ouverts au sein de cette école (enseignant et directeur) doivent être occupés par des personnels détenteurs d'une habilitation obtenue préalablement après avis d'une commission départementale. Cette habilitation est valable 3 ans (trois mouvements)

Les candidats sont invités à se reporter à la fiche de poste en annexe 2 A et B ci-jointe.

Les candidats seront ensuite départagés en fonction de leur barème. A barème égal, les candidats seront départagés :

1. L'ancienneté de fonction à l'éducation nationale (ANF)
2. La date de naissance (le plus âgé l'emportant)

Les candidats non détenteurs de cette habilitation ne doivent pas formuler ce type de vœu ou verront leurs vœux sur ces postes annulés lors du mouvement intra départemental 2021.

### **• POSTES D'ENSEIGNANT ET DE DIRECTEUR AU SEIN DE L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DE LA BIODIVERSITÉ**

Une école du département fonctionne sur la base d'un projet spécifique à Boulogne-Billancourt.

Les postes ouverts au sein de cette école (enseignant et directeur) doivent être occupés par des personnels détenteurs d'une habilitation obtenue préalablement après avis d'une commission départementale. Cette habilitation est valable 3 ans (trois mouvements).

Les candidats sont invités à se reporter à la fiche de poste en annexe 3 A et B ci-jointe.

Les candidats seront ensuite départagés en fonction de leur barème. A barème égal, les candidats seront départagés :

1. L'ancienneté de fonction à l'éducation nationale (ANF)
2. La date de naissance (le plus âgé l'emportant)

Les candidats non détenteurs de cette habilitation ne doivent pas formuler ce type de vœu ou verront leurs vœux sur ces postes annulés lors du mouvement intra départemental 2021.

• **POSTES D'ADJOINT MATERNELLE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES DE MOINS DE TROIS ANS**

Certaines écoles du département, disposent d'une classe spécifique pour la scolarisation des élèves de moins de trois ans.

Les postes ouverts au sein de ces écoles doivent être occupés par des personnels détenteurs d'une habilitation obtenue préalablement après avis d'une commission départementale. Cette habilitation est valable 3 ans (trois mouvements).

Il convient de se référer à la fiche de poste en annexe 4 A et B de la circulaire ci-jointe.

Les candidats non détenteurs de cette habilitation ne doivent pas formuler ce type de vœu ou verront leurs vœux sur ces postes annulés lors du mouvement intra départemental 2021.

Les enseignants en charge d'une classe composée d'enfants de moins de trois ans existant avant la rentrée 2012, sont dispensés d'entretien et se verront attribuer un avis favorable. Il leur appartiendra de s'informer du cadrage départemental tant pour la fiche de poste que pour le cahier des charges afin de s'intégrer à la dynamique départementale.

Ils seront ensuite départagés en fonction de leur barème. A barème égal, les candidats seront départagés :

1. L'ancienneté de fonction à l'éducation nationale (ANF)
2. La date de naissance (le plus âgé l'emportant)

Une vidéo présentant ce dispositif peut être visionnée à partir du lien suivant :

<http://scolawebtv.crdp-versailles.fr/player.php?id=16416>

• **POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DE CIRCONSCRIPTION (il conviendra de prendre contact avec la circonscription en amont) (CPC, ACEN)**

Il convient de se référer à la fiche de poste en annexe 5 ci-jointe.

Première nomination :

Ces postes doivent être occupés par des personnels détenteurs du CAFIPEMF (ou CAFIMF ou CAEA) et d'une habilitation obtenue préalablement après avis d'une commission départementale.

Cette habilitation est valable 3 ans (trois mouvements).

Les candidats seront ensuite départagés en fonction de leur barème. A barème égal, les candidats seront départagés :

1. L'ancienneté de fonction à l'éducation nationale (ANF)
2. La date de naissance (le plus âgé l'emportant)

Les candidats non détenteurs de cette habilitation ne doivent pas formuler ce type de vœu ou verront leurs vœux sur ces postes annulés lors du mouvement intra départemental 2021.

Pour les postes de CPC ASH ou EI (éducation inclusive), les personnels doivent être titulaires de la certification spécialisée (CAPPEI, CAPA-SH ...).

Les personnels non titulaires du CAFIPEMF mais détenteurs de l'habilitation, nommés à titre provisoire dans le cadre du mouvement intra sur un poste de conseiller pédagogique pourront être nommés à titre définitif sur le poste obtenu à l'obtention du CAFIPEMF (priorité de maintien sous réserve de la production de l'inscription auprès du SIEC). Ils conserveront un an le poste qu'ils détenaient à titre définitif.

Conseillers pédagogiques actuellement titulaires d'un poste de CPC ou d'un poste ACEN :  
Le mouvement a lieu au barème.

- POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE INSCRITE DANS UN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE RENFORCÉ (REP+)

Il convient de se référer à la fiche de poste en annexe 6 ci-jointe.

Première nomination :

Peuvent solliciter leur affectation sur un poste de directeur d'école dans un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), les instituteurs et les professeurs des écoles inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école et détenteurs d'une habilitation obtenue préalablement après avis d'une commission départementale.

Cette habilitation est valable 3 ans (trois mouvements).

Les candidats seront ensuite départagés en fonction de leur barème. A barème égal, les candidats seront départagés :

1. L'ancienneté de fonction à l'éducation nationale (ANF)
2. La date de naissance (le plus âgé l'emportant)

Les candidats non détenteurs de cette habilitation ne doivent pas formuler ce type de vœu ou verront leurs vœux sur ces postes annulés lors du mouvement intra départemental 2021.

Directeurs d'école en REP+ :

Les directeurs d'école en REP+ qui postulent sur une autre direction d'école en REP+ sont traités au barème.

- POSTES EN UNITÉ LOCALE D'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS ÉCOLE), ÉTABLISSEMENT OU SERVICE MÉDICO-SOCIAL OU SANITAIRE

Il convient de se référer à la fiche de poste en annexe 7 ci-jointe.

1ère nomination :

Ces postes doivent être occupés par des personnels (enseignants non spécialisés ou enseignants spécialisés relevant d'un autre parcours ou enseignants spécialisés affectés actuellement sur un poste non spécialisé) détenteurs d'une habilitation obtenue préalablement après avis d'une commission départementale.

Cette habilitation est valable 3 ans (trois mouvements). Les candidats seront ensuite départagés en fonction de leur barème. A barème égal, les candidats seront départagés :

1. L'ancienneté de fonction à l'éducation nationale (ANF)
2. La date de naissance (le plus âgé l'emportant)

Les candidats non détenteurs de cette habilitation ne doivent pas formuler ce type de vœu ou verront leurs vœux sur ces postes annulés lors du mouvement intra départemental 2021.

Mutation :

Les candidats exerçant actuellement leurs fonctions en ULIS ÉCOLE, ÉTABLISSEMENT OU SERVICE MÉDICO-SOCIAL OU SANITAIRE seront départagés au barème dans l'ordre des priorités énumérées dans la circulaire du mouvement intra départemental 2021.

- POSTES DE PROFESSEUR RESSOURCES « TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME » (TSA)

Il convient de se référer à la fiche de poste en annexe 8 ci-jointe.

Les candidats doivent être spécialisés dans le bon parcours et détenteurs d'une habilitation obtenue préalablement après avis d'une commission départementale.

Cette habilitation est valable 3 ans (trois mouvements). Les candidats seront ensuite départagés en fonction de leur barème. A barème égal, les candidats seront départagés :

1. L'ancienneté de fonction à l'éducation nationale (ANF)
2. La date de naissance (le plus âgé l'emportant)

Les candidats non détenteurs de cette habilitation ne doivent pas formuler ce type de vœu ou verront leurs vœux sur ces postes annulés lors du mouvement intra départemental 2021.

- FORMATEUR ET FORMATRICE DU PREMIER DEGRE (PEMF)

Les formateurs et formatrices du premier degré accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur ou formatrice.

Les candidats sont invités à se reporter à la fiche de poste en annexe 9 ci-jointe.

Les missions des formateurs et formatrices du premier degré doivent être accomplies par des personnels détenteurs d'une habilitation obtenue préalablement après avis d'une commission départementale. Cette habilitation est valable 3 ans.

## **B- MODALITES**

La campagne de présélection des candidats à un poste à exigences particulières pour le mouvement intra départemental 2021 fait l'objet d'une publication sur le site de la DSDEN des Hauts-de-Seine ainsi que d'un message sur IPROF. Les fiches de postes sont également publiées sur le site.

Les enseignants qui souhaitent participer à la présélection doivent transmettre par courriel à l'adresse mail : [ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr), avant **le jeudi 25 mars 2021**, 18 heures :

- Le formulaire de demande d'habilitation (en annexe)
- Une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae récent

Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission départementale chargée d'examiner leur candidature et d'émettre un avis favorable ou défavorable à l'exercice de la fonction dans le département. Les convocations vous seront transmises par mail, elles indiqueront les lieux, dates, heures et modalités de l'entretien.

Dominique Fis

FORMULAIRE DE DEMANDE D'HABILITATION  
POUR POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

**À retourner pour le 25/03/2021 18H00, délai de rigueur,  
Accompagné d'une lettre de motivation à l'adresse :**

[ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr)

NOM D'USAGE :

NOM PATRONYMIQUE :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

Avez-vous déjà participé aux entretiens sur postes spécifiques ?

OUI  NON

Si oui, précisez :

L'année :

Le type de poste :

L'année :

Le type de poste :

Serez-vous candidat à un départ en formation CAPPEI à la rentrée scolaire 2021 ?

OUI  NON

Je déclare avoir pris connaissance des fiches de postes correspondant aux entretiens sollicités.

Date :

Signature :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

Cocher la ou les cases correspondante(s) à l'entretien sollicité :

- Poste d'enseignant au sein des écoles à projet linguistique renforcé
- Poste de directeur au sein des écoles à projet linguistique renforcé
- Poste d'enseignant au sein de l'école à projet numérique
- Poste de directeur au sein de l'école à projet numérique
- Poste d'enseignant à l'école des sciences et de la biodiversité
- Poste de directeur à l'école des sciences et de la biodiversité
- Poste d'adjoint maternelle pour la scolarisation des élèves de moins de trois ans
- Poste de conseiller pédagogique de circonscription (CPC, ACEN)
- Poste de direction d'école inscrite dans un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+)
- Poste en unité locale d'inclusion scolaire (ULIS écoles), et établissement ou service médico-social ou sanitaire
- Poste de professeur ressources « troubles du spectre de l'autisme » (TSA)
- Mission de formateur et formatrice du premier degré



Annexe 1 : fiche de poste de directeur et d'adjoint à l'école Robert Doisneau de Boulogne-  
Billancourt et Bords-de-Seine d'Issy-les-Moulineaux

<p><b><u>DESCRIPTION DU POSTE</u></b> <b><u>DETAIL DES MISSIONS</u></b> <b><u>CONFIEES</u></b></p>	<p>Ce poste est à temps complet.</p> <p><b>Dans le cadre d'un exercice professionnel ordinaire</b>, les candidats seront retenus selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- attester d'un très bon niveau d'anglais</li><li>- posséder des compétences confirmées dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes afin d'assurer jusqu'à 50% du temps d'enseignement en anglais</li><li>- être motivés et engagés, capables de s'investir dans un projet, de travailler en équipe et en partenariat (élaboration du projet d'école, réunions de concertation, réunions de régulation, réflexion autour de l'évaluation, liaison inter degrés, formations sur site...)</li><li>- être nécessairement disponibles pour accompagner leurs élèves lors de voyages linguistiques dans le cadre d'échanges</li><li>- prendre en charge et dynamiser une correspondance scolaire, en assurer le suivi</li><li>- avoir une très bonne maîtrise des techniques de l'information et de la communication (TNI, visioconférence, logiciels divers et variés, internet...).</li></ul>
--	--

## Annexe 2-A : fiche de poste de directeur de l'école numérique de Boulogne-Billancourt

**DESCRIPTION DU POSTE**  
**DETAIL DES MISSIONS**  
**CONFIEES**

Ce poste est un poste à temps complet.

En sus des missions ordinaires de directeur, le directeur de l'école Numérique sera conduit à :

- Construire et développer un partenariat dynamique avec la ville de Boulogne visant à relayer le projet numérique global
  - Travailler en équipe et en partenariat : élaboration du projet d'école, réunions de concertation, réunions de régulation, démarche collective d'évaluation des compétences (B2i, liaison inter degrés, formations sur site...);
  - Contribuer au développement des usages du numérique et des usages citoyens des médias numériques,
  - Accompagner les projets pédagogiques relatifs aux usages du numérique et les expérimentations,
  - Accompagner le déploiement de l'environnement numérique de travail, Veiller à la sécurisation de l'école dans le cadre de la mise en place des dispositifs de filtrage AMON école,
  - Participer activement à la mise en place d'actions inter degrés dans le cadre du continuum école-collège en relation avec le conseiller pédagogique chargé du numérique dans la circonscription
- Impulser et valoriser des usages liés au matériel innovant (Tablettes, baladeurs, boîtiers de réponse, ENT...),
- Promouvoir des supports numériques pour les classes (livres numériques, films d'animation, paperboard)
  - Valoriser la labellisation TICE définie au niveau académique.
  - Valoriser les usages citoyens (chartes d'usage, éducation aux médias)

Annexe 2-B : fiche de poste d'adjoint de l'école numérique de Boulogne-Billancourt

**DESCRIPTION DU POSTE**  
**DETAIL DES MISSIONS**  
**CONFIEES**

Ce poste est à temps complet.

**Dans le cadre d'un exercice professionnel ordinaire, les candidats seront retenus selon les critères suivants :**

- être motivés et engagés, capables de s'investir dans un projet, de travailler en équipe et en partenariat : élaboration du projet d'école, réunions de concertation, réunions de régulation, démarche collective d'évaluation des compétences (B2i, liaison inter degrés, formations sur site...);
- avoir des compétences didactiques et pédagogiques confirmées dans le domaine de l'enseignement avec le numérique ;
- maîtriser l'environnement numérique professionnel
- Capacité à prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle du numérique concernant notamment
  - la protection des libertés individuelles et publiques ;
  - la sécurité des personnes ;
  - la protection des mineurs ;
  - la confidentialité
- avoir une très bonne maîtrise des techniques de l'information et de la communication (TNI, travailler en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif, visioconférence, logiciels divers et variés, internet...).
- Mettre en œuvre des projets pédagogiques relatifs aux usages du numérique et les expérimentations,
- Participer activement à la mise en place d'actions inter degrés dans le cadre du continuum école-collège en relation avec le conseiller pédagogique chargé du numérique
- Valoriser les usages citoyens (chartes d'usage, éducation aux médias numériques...),

Annexe 3-A: fiche de poste de directeur à l'école des sciences et de la biodiversité de  
Boulogne-Billancourt

<p><b><u>CONTEXTE DE L'ÉCOLE</u></b></p>	<p>Enseignement multilingue et multiculturel. : l'école accueille les enfants en classe de Maternelle pour le cycle des apprentissages premiers (petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle).</p> <p>L'école accueille les enfants dans les classes du cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) et du cycle de consolidation (CM1, CM2).</p>
<p><b><u>DÉTAIL DES MISSIONS CONFIÉES</u></b></p>	<p>La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.</p> <p>Elle requiert un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention particulière au travail partenarial pour une insertion réussie dans le milieu local. Le projet d'école est un levier essentiel pour construire le parcours de réussite de chaque élève.</p> <p>L'éducation et la formation sont au cœur des enjeux de la biodiversité, c'est pourquoi le directeur aura les missions particulières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de rapprocher la biodiversité de l'environnement immédiat des élèves en ayant des actions concrètes autour de la biodiversité,</li> <li>- Mettre en avant le bénéfice que procure un enseignement scientifique de la biodiversité,</li> <li>- Inscrire l'enseignement de la biodiversité dans un contexte plus large pour permettre aux élèves de travailler sur les champs interdisciplinaires du développement durable en resituant la biodiversité par rapport à des enjeux économiques, sociaux, culturels...</li> <li>- Créer un lien entre la biodiversité et la construction des autres apprentissages (lecture, calcul, vie collective, travail sur soi...),</li> <li>- Faire entrer les élèves, les enseignants et les parents, dans une démarche citoyenne,</li> <li>- Dans le domaine de l'Education : développer les actions d'éducation à l'écologie et au développement durable,</li> <li>- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves,</li> <li>- Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves,</li> <li>- Coordonner le travail de l'équipe pédagogique fédéré par le projet d'école.</li> </ul>
<p><b><u>COMPÉTENCES PARTICULIÈRES LIÉES AUX MISSIONS</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande disponibilité et investissement,</li> <li>- Posséder des compétences confirmées dans le domaine de l'enseignement des sciences,</li> <li>- Aptitudes au dialogue et à la communication,</li> <li>- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute,</li> <li>- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes,</li> <li>- Savoir mobiliser des ressources humaines: coopération, innovation, impulsion,</li> <li>- Maîtriser les éléments de pilotage: capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord,</li> <li>- Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</li> </ul>

Annexe 3-B : fiche de poste d'enseignant à l'école des sciences et de la biodiversité de  
Boulogne-Billancourt

<p><b><u>CONTEXTE DE L'ÉCOLE</u></b></p>	<p>Enseignement multilingue et multiculturel. : l'école accueille les enfants en classe de Maternelle pour le cycle des apprentissages premiers (petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle).</p> <p>L'école accueille les enfants dans les classes du cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) et du cycle de consolidation (CM1, CM2).</p>
<p><b><u>DESCRIPTION DU POSTE</u></b></p> <p><b><u>DÉTAIL DES MISSIONS CONFIEES</u></b></p>	<p>Dans le cadre d'un exercice professionnel ordinaire, les candidats seront retenus selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- posséder des compétences confirmées dans le domaine de l'enseignement des sciences et de la biodiversité</li><li>- être motivés et engagés, capables de s'investir dans un projet, de travailler en équipe et en partenariat (élaboration du projet d'école, réunions de concertation, réunions de régulation, réflexion autour de l'évaluation, liaison inter degrés, formations sur site...)</li><li>- avoir une très bonne maîtrise des techniques de l'information et de la communication (TNI, visioconférence, logiciels divers et variés, internet...)</li></ul>

Annexe 4-A : fiche de poste scolarisation des enfants de moins de trois ans

<p><b><u>TEXTES DE REFERENCES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 relative à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans</li> <li>• arrêté du 1-7-2013 relatif au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation</li> </ul>
<p><b><u>MISSIONS</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du projet d'école : accueillir et scolariser des enfants de moins de 3 ans en prenant en compte leurs besoins spécifiques</li> <li>• Élaborer avec l'équipe pédagogique, le projet particulier de la classe, inscrit dans le projet d'école.</li> <li>• Développer un partenariat spécifique avec l'ATSEM affectée à la classe de façon à créer les conditions d'accueil et d'apprentissage appropriées à de très jeunes enfants</li> <li>• S'engager dans le développement des relations avec les familles dans le cadre d'une première scolarisation</li> <li>• Mener un travail partenarial important avec la collectivité territoriale et les structures de la petite enfance</li> </ul>
<p><b><u>CONTRAINTES SPECIFIQUES / PARTICULARITES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration avec les partenaires du réseau local de la petite enfance</li> <li>• Une formation particulière sera donnée ainsi qu'une aide pédagogique pour le fonctionnement de la classe</li> <li>• fonction incompatible avec un exercice à temps partiel</li> </ul>
<p><b><u>CONNAISSANCES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une bonne connaissance de l'école maternelle, de ses pratiques et de ses attentes</li> <li>• Connaître les besoins spécifiques des enfants de 2 ans (développement physique, moteur, psychologique ...)</li> <li>• Connaître les modalités d'acquisition du langage chez le jeune enfant</li> <li>• Connaître les éléments du contexte scolaire liés aux publics accueillis</li> </ul>
<p><b><u>COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un environnement enrichi, adapté aux besoins spécifiques et rythmes caractéristiques du jeune enfant</li> <li>• Mettre en place des situations d'apprentissage progressives</li> <li>• S'engager dans une démarche innovante</li> <li>• Travailler en équipe de manière transversale avec l'ATSEM et en continuité sur le cycle 1</li> <li>• S'inscrire dans un travail en partenariat avec différents acteurs de la petite enfance</li> <li>• Faire preuve de disponibilité, motivation et capacités de dialogue pour accompagner, dans leur diversité, les publics en difficulté, et notamment les familles en manque de confiance vis à vis de l'école</li> <li>• Pouvoir rendre compte d'une pratique professionnelle particulière et à la partager</li> </ul>

Annexe 4-B : liste des écoles où est implanté un dispositif « scolarisation des enfants de moins de trois ans »

Commune	Nom de l'école
ANTONY	E.P.PU NOYER DORE
ASNIERES SUR SEINE	E.M.PU DESCARTES
ASNIERES SUR SEINE	E.M.PU HENRI POINCARÉ
BAGNEUX	E.M.PU HENRI WALLON
BAGNEUX	E.M.PU JOLIOT-CURIE
BAGNEUX	E.M.PU MARCEL CACHIN
BAGNEUX	E.M.PU PAUL VAILLANT-COUTURIER
BAGNEUX	E.P.PU PAUL ELUARD
BOULOGNE	E.M. PU CASTEJA
CHATENAY MALABRY	E.M.PU JULES VERNE
CHATENAY MALABRY	E.M.PU SUZANNE BUISSON
CHATENAY MALABRY	E.M.PU THOMAS MASARYK
CLAMART	E.M.PU CHARLES DE GAULLE
CLAMART	E.M.PU LA PLAINE
CLAMART	E.M.PU MARIA BRIGNOLLE DE GALLIERA
CLICHY	E.M.PU JEAN JAURES
CLICHY	E.M.PU LOUIS PASTEUR
COLOMBES	E.M.PU BUFFON
COLOMBES	E.M.PU CAMILLE CLAUDEL
COLOMBES	E.M.PU CHARLES PERRAULT
COLOMBES	E.M.PU LANGEVIN/WALLON
COLOMBES	E.M.PU MARCELLIN BERTHELOT
COLOMBES	E.M.PU VICTOR HUGO

Commune	Nom de l'école
GENNEVILLIERS	E.M.PU AGUADO
GENNEVILLIERS	E.M.PU ANATOLE FRANCE
GENNEVILLIERS	E.M.PU DENIS DIDEROT
GENNEVILLIERS	E.M.PU HENRI WALLON
GENNEVILLIERS	E.M.PU JEAN LURCAT
GENNEVILLIERS	E.M.PU PAULINE KERGOMARD
GENNEVILLIERS	E.M.PU LES GRESILLONS
GENNEVILLIERS	E.M. JOLIOT-CURIE
LE PLESSIS ROBINSON	E.M.PU LOUIS HACHETTE
NANTERRE	E.M. PU LA FONTAINE
NANTERRE	E.M.PU BALZAC
NANTERRE	E.M.PU EUGENIE COTTON
NANTERRE	E.M.PU HENRI WALLON
NANTERRE	E.M.PU JACQUES DECOUR
NANTERRE	E.M.PU LES PAQUERETTES
NANTERRE	E.M.PU MAXIME GORKI
NANTERRE	E.M.PU ROBESPIERRE
NANTERRE	E.M. PU PABLO PICASSO
NANTERRE	E.M. PU PAUL LANGEVIN
NANTERRE	E.P.A. LUCIE AUBRAC
NANTERRE	E.P.PU ANATOLE FRANCE
NANTERRE	E.P.PU ELSA TRIOLET
RUEIL MALMAISON	E.M.PU LES BUISSONNETS
VILLENEUVE	E.M.PU JULES VERNE
VILLENEUVE	E.M.PU PIERRE DE COUBERTIN

Annexe 5 : fiche de poste de conseiller pédagogique de circonscription

<p><b><u>DISPOSITIF</u></b></p>	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct (<b>Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 parue au BO n°30 du 23 juillet 2015</b>)</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, académiques et départementales et des axes de l'action conduite par l'IEN au sein de la circonscription.</p>
<p><b><u>CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA FONCTION</u></b></p>	<p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi et/ou le samedi, voire durant les congés.</p> <p>Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.</p>
<p><b><u>MISSIONS</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assister l'Inspecteur de l'Éducation nationale et accompagner la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription</li> <li>- Accompagner les enseignants (PE stagiaires et titulaires) du territoire concerné dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes.</li> <li>- Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles, ...) répondant au cahier des charges départemental et académique</li> <li>- Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et, le cas échéant, avec celles des autres circonscriptions du département</li> <li>- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques</li> <li>- Contribuer à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales, académiques et départementales</li> <li>- Participer à différentes actions partenariales</li> <li>- Aider à l'élaboration et à l'accompagnement de projets d'écoles ou de classe</li> <li>- Participer et soutenir des actions innovantes</li> <li>- Apporter son appui aux enseignants, aux directeurs et aux équipes pédagogiques des écoles de la circonscription, dans tous les domaines d'enseignement</li> <li>- Assister les équipes pédagogiques et les directeurs d'école dans l'analyse des besoins des élèves et dans la définition des actions à entreprendre pour assurer le bon déroulement des parcours scolaires des élèves</li> <li>- Représenter l'Inspecteur de l'Éducation nationale à sa demande</li> </ul>
<p><b><u>COMPÉTENCES SOUHAITÉES</u></b></p>	<p>Outre l'expertise concernant l'analyse des pratiques liées à la mission d'enseignement, les connaissances didactiques et pédagogiques, les capacités de communication et la rigueur professionnelle, il est attendu du conseiller pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites des missions dévolues à la fonction</li> <li>- une capacité à travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général</li> <li>- posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines de l'école primaire</li> <li>- des aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs variés, une capacité à animer des réunions</li> <li>- Un respect des contraintes de la communication institutionnelle</li> <li>- des compétences de discrétion</li> <li>- une aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités</li> <li>- de très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation</li> <li>- une très bonne maîtrise des outils numériques.</li> </ul>



Annexe 6 : fiche de poste de directeur d'école en zone d'éducation prioritaire REP+

<p><b><u>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge d'une circonscription, le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires dans une école relevant du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée (REP+). Il inscrit ses missions dans la dynamique du réseau.</li> <li>- Il anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau REP+, ainsi qu'avec les partenaires associés pour la mise œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</li> <li>- Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du projet de réseau REP+ définis par les autorités académiques.</li> <li>- Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs.</li> <li>- Il inscrit son action dans le cadre des orientations pédagogiques et éducatives (analyse, synthèse, évaluation) en vue de l'amélioration des résultats des élèves.</li> </ul>
<p><b><u>DETAIL DES MISSIONS CONFIEES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller au bon fonctionnement de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable,</li> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique éducative académique et départementale,</li> <li>- Animer l'équipe pédagogique et éducative, impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves,</li> <li>- Piloter et évaluer les actions partenariales mises en place au sein de l'école,</li> <li>- Connaître les dispositifs d'accompagnement,</li> <li>- Faire preuve d'une aptitude à la communication et d'une grande capacité d'écoute à l'égard des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires</li> <li>- Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques dans le cadre du projet de réseau REP+</li> <li>- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école</li> <li>- Encourager les initiatives pédagogiques et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+</li> </ul>
<p><b><u>COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSIONS</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du système éducatif</li> <li>- Connaissance de l'éducation prioritaire et du référentiel (enjeux, finalité, évolution)</li> <li>- Capacité à animer et à fédérer une équipe</li> <li>- Capacité à organiser un travail en réseau</li> <li>- Compétences organisationnelles et méthodologiques</li> <li>- Maîtrise des outils bureautiques et numériques</li> <li>- Capacités à travailler en équipe</li> <li>- Aptitude à la communication</li> <li>- Capacités d'écoute</li> <li>- Qualités d'expression</li> </ul>

Annexe 7 : fiche de poste d'enseignant coordonnateur en unité localisée pour l'inclusion scolaire premier degré (Ulis école élémentaire)

<p><b><u>PROFIL DU POSTE</u></b></p>	<p>L'enseignant du premier degré coordonnateur d'ULIS école est affecté dans une école élémentaire ou primaire. C'est un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI – Parcours 6 Les missions du coordonnateur d'ULIS et le fonctionnement du dispositif sont définies par la circulaire 2015-129 du 21-8-2015 ainsi que par l'annexe III-3-c du Décret n°2017-169 du 10-2-2017 définissant les modalités du CAPPEI. Le coordonnateur d'ULIS fait partie de l'équipe pédagogique de l'école. <i>CAPPEI : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive</i></p>
<p><b><u>INFORMATION SUR LE DISPOSITIF</u></b></p>	<p>Outre l'enseignant, un AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) collectif est affecté dans chaque ULIS. Les élèves sont orientés en ULIS par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap), ils sont affectés dans le dispositif par la direction académique. Les élèves inscrits dans le dispositif sont également inscrits dans une classe de référence au sein de l'école (au plus près de leur tranche d'âge). L'effectif pour un dispositif est de 12 élèves environ, âgés de 6 à 12 ans.</p>
<p><b><u>DETAILS DES MISSIONS CONFIEES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Enseigner aux élèves lors des temps de regroupement au sein du dispositif. Ces enseignements devront être référencés aux programmes de l'école élémentaire et s'articuler avec les enseignements de la classe de référence de chaque élève. Ils devront anticiper ou approfondir les enseignements de la classe de référence.</li> <li>-Veiller à ce que chaque élève du dispositif puisse être évalué et contribuer à rendre les évaluations accessibles.</li> <li>-Organiser en lien avec l'équipe de l'école les temps d'inclusions dans la classe de référence et contribuer à l'adaptation des contenus enseignés pour les rendre accessibles.</li> <li>-Être personne ressource pour l'inclusion des élèves au sein de l'école</li> <li>- Permettre la mise en œuvre du PPS (projet personnalisé de scolarisation de chaque élève, participer aux équipes de suivi.</li> <li>-Assurer le lien avec les familles, les différents partenaires de soin et l'enseignant référent.</li> <li>-Organiser les emplois du temps des élèves et de l'AESH collectif</li> </ul>
<p><b><u>LES OBLIGATIONS DE SERVICE</u></b></p>	<p>Comme l'ensemble des enseignants de l'école, le coordonnateur exerce un service de 24 heures hebdomadaires d'enseignement au service des élèves et de 108 h annualisées qui seront consacrées aux à la concertation, aux travaux de l'équipe pédagogique, aux relations avec les parents et aux participations aux conseils d'école, il peut participer aux animations pédagogiques de circonscription.</p>

Annexe 8 : fiche de poste de professeur ressources « Trouble du Spectre de l'autisme »  
(TSA)

<p><b><u>PROFIL DU POSTE</u></b></p>	<p>Dans le département, le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est le collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).</p>
<p><b><u>DÉTAIL DES MISSIONS CONFIÉES</u></b></p>	<p><u>Conseil et accompagnement des enseignants</u> : Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA. Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.</p> <p><u>Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires</u> : Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.</p> <p><u>Intervention en formation initiale et continue</u> : Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.</p>
<p><b><u>QUALITÉS SOUHAITÉES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités relationnelles</li> <li>- Connaissance approfondie des besoins des élèves avec TSA</li> <li>- Sens de l'organisation</li> <li>- Capacité à travailler en équipe et à rendre compte</li> <li>- Éthique professionnelle</li> <li>- Maîtrise des outils numériques</li> <li>- Connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA</li> </ul>
<p><b><u>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur</li> <li>- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé</li> <li>- Capacité à travailler en équipe et en partenariat</li> <li>- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève</li> </ul>

Annexe 9 : fiche de poste de formateur et formatrice du premier degré

<p><b><u>CADRE GENERAL</u></b></p>	<p>La fonction des formateurs et formatrices du premier degré est définie par le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 modifié relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.</p>
<p><b><u>DESCRIPTION DU POSTE</u></b></p>	<p>Les PEMF accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur ou formatrice.</p> <p>Les PEMF participent, d'une part, à la formation initiale des enseignants stagiaires accueillis au sein des Inspé et, d'autre part, à la formation continue des personnels enseignants dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation auxquels les Inspé contribuent.</p>
<p><b><u>DÉTAIL DES MISSIONS CONFIEES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenir prioritairement dans les Inspé dans le cadre des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et des parcours de formation adaptés</li> <li>- Accompagner les enseignants stagiaires en deuxième année de master dans leur travail de recherche, dans le cadre du mémoire, et participer aux dispositifs de recherche-action initiés dans les Inspé</li> <li>- Assurer le tutorat des PE stagiaires</li> <li>- Accueillir des professeurs stagiaires (ou étudiants) lors des stages d'observation et de pratique accompagnée</li> <li>- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans académiques et départementaux de formation continue des PE</li> </ul>
<p><b><u>COMPETENCES ET CONNAISSANCES REQUISES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- capacité à appréhender le système éducatif et à évoluer au sein des dispositifs de formation des enseignants</li> <li>- bonne connaissance de la législation et de la réglementation dans le domaine de l'enseignement</li> <li>- capacité à mettre en œuvre un dispositif de formation et à dynamiser la réflexion des formateurs</li> <li>- capacité à conduire des réunions, - capacité à utiliser les TICE (traitement de textes, tableur, élaboration et utilisation de diaporamas ...)</li> <li>- capacité à prendre des initiatives, - capacités d'organisation, d'analyse et de synthèse</li> <li>- esprit d'équipe et qualités relationnelles</li> <li>- sens du service public, discrétion professionnelle</li> </ul> <p>Ce poste est en priorité réservé aux professeurs titulaires d'un CAFIPEMF ou engagés dans un parcours de certification qui exercent à temps plein.</p>